

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 septembre 2025.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GUENOT, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A LISE FOUCART, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GUENOT, EMILIE PLAISANT A NATHALIE GABRYELEWICZ, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, MARINE HERLEM A PATRICK FREMAUT, ANDRE DARRAS A MARC DUPUIS ET JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER.

EXCUSEE : ANNE-SOPHIE DEBERDT

En amont de la séance, M. le Maire a le plaisir et la joie d'accueillir le conseil municipal des enfants invité par Mme Nathalie GABRYELEWICZ et Mme Emilie PLAISANT. Ils ont souhaité, intervenir officiellement pour proposer une action qu'ils désireraient mettre en place au niveau de la ville d'Orchies.

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ.

Mme Nathalie GABRYELEWICZ déclare que la présentation se fera par la moitié de l'équipe mais c'est en réalité un travail effectué sur l'année par 18 jeunes. Elle indique également que certains jeunes ont quitté le conseil municipal des enfants afin de créer un conseil des jeunes orchésiens.

Pour cette présentation nous avons : Mme Florine FERRAR, Mme Jeanne GOMIS, Mme Alix DUSSOT-LEROUX, Mme Romane THOMAS, M. Thomas KENOUI, Mme Camille BRILLON, M. Rafaël STIEVENARD et M. Yaël VANDEKERKOF.

M. Yaël VANDEKERKOF souhaite présenter le projet du CME mené depuis la fin d'année dernière sur le thème de la lutte contre le harcèlement et les violences.

En aparté, Mme Nathalie GABRYELEWICZ indique qu'il y a 3 ans, ils avaient eu une réunion avec tous les CME de la Pévèle, sous forme de séminaire. Cette fois-ci ils ne réitéreront pas le séminaire mais travaillent sur un autre sujet.

M. Yaël VANDERKERKOF explique que c'est un sujet dont on ne parlera jamais assez et qui malheureusement perdure. Il s'agit donc de mettre en place une action qui permettra de sensibiliser la population.

Cet événement se déroulera le mercredi 29 avril 2026 de 10h à 18h. Ils auront l'honneur de l'organiser au Pacbo.

Tous les conseils municipaux des enfants de la Pévèle Carembault seront conviés. L'évènement sera ouvert au public extérieur dès l'après-midi.

La journée sera divisée en 3 temps :

- La matinée sera réservée à la présentation des partenaires sur l'estrade de la salle de spectacle et aux activités des CME
- Une pause conviviale sur le temps du midi
- L'après-midi permettra aux visiteurs de rendre visite aux associations et de participer à quelques animations.

Parmi les stands, il y aura :

- **L'UNICEF**, ayant pour but de sensibiliser en indiquant les actions menées pour lutter contre ce fléau
- **L'éducation nationale**, le CME doit prendre contact avec l'inspectrice
- **L'association PERLUETTE**, elle organise la venue d'auteurs ayant écrit sur la thématique ainsi qu'un partenariat avec la librairie pour un temps de dédicace
- **L'association Mieux vaut prévenir**, M. Eric MICHET viendra avec les kakemonos
- **La gendarmerie**, présentera le cyberharcèlement
- **L'association l'oiseau lyre**, pour le chant
- **L'association Kyrielle Danse**, une présentation sera faite sur la musique « l'effet de masse » de Maëlle
- **La troupe de théâtre la belle histoire**, devis en cours
- **Les accords tolèques**, devis en cours
- **Mme Juliette NOISANT**, un tour de chant, devis en cours
- **Conseil municipal des enfants d'Orchies**, affiches, slogans...

En ce qui concerne la communication, avec l'accord de M. le Maire, le CME souhaiterait que cet évènement apparaisse dans le bulletin municipal.

Autre élément en cours, Mme DELGADO de la Compagnie EMOI, pourrait réaliser quelques vidéos humoristiques avec sa troupe afin d'annoncer l'évènement.

Pour les subventions, le CME a pris contact avec la Communauté de Commune Pévèle Carembault, ils ont été reçus par M. Luc FOUTRY. Ils ont estimé un montant entre 500 et 600€.

Le CME fera par la suite une demande d'aide logistique auprès de M. le Maire et la municipalité d'Orchies.

Le CJO aidera le CME pour la buvette, les stands...

Les établissements scolaires privés et publics de la commune d'Orchies pourront réaliser des chef-d'œuvres artistiques sur la thématique. Le plus joli dessin sera élu par des membres des CME de la Pévèle.

Mme Nathalie GABRYELEWICZ souhaite amener quelques précisions sur ce dernier point. C'est une action établie en collaboration avec Mme Lise FOUCART, qui travaille sur les violences intrafamiliales.

Mme Lise FOUCART s'adresse directement aux enfants en indiquant qu'ils sont remarquables de s'engager sur un sujet assez délicat et pas forcément évident à mener. C'est un sujet qui préoccupe. En effet, il faut agir au plus vite et au plus proche avant que des situations s'aggravent. Elle les félicite pour cette avancée et ce beau projet à venir.

La commune a instauré un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance afin de développer la prévention. Ce réseau vif (violences intra familiales) a été créé à l'initiative de la Lieutenant Laure PIQUET.

Ils travaillent actuellement à la mise en place d'un concours à destination des écoles privées et publiques d'Orchies y compris l'EPAP. Les enfants pourront s'exprimer sur le thème des violences intrafamiliales de la façon qu'ils le souhaitent (dessin, chant, danse, écriture...). Le but étant d'échanger sur ce sujet, de sensibiliser, de détecter et de donner des conseils afin de venir en aide.

Le CME tient à remercier l'ensemble de la municipalité ainsi que M. le Maire pour l'accueil chaleureux.

M. Cécil DEMULIER indique que c'est une superbe initiative, il les félicite.

M. le Maire s'exprime sur les deux questions demandées, elles seront étudiées avec les membres du conseil municipal. Il souligne qu'il n'y aura aucun mal à persuader ses collègues concernant le soutien en matière de communication et de logistique.

Il les félicite pour cette démarche.

Grâce à M. Armand DEFRETIN directeur du service enfance-jeunesse et Mme Nathalie GABRYELEWICZ, la ville d'Orchies est labellisée par l'UNICEF « Ville Amie des enfants ». Chaque année un énorme travail est fourni afin de mériter et d'entretenir ce label. Une grande fierté pour M. le Maire.

L'association PERLUETTE est dite résidente car la commune met à disposition des locaux afin de les accompagner sur une durée de 3 ans. En échange de cette mise à disposition, un certain nombre d'actions sont menées par cette association dans le cadre de la littérature jeunesse.

M. le Maire indique que grâce aux différents acteurs, cette manifestation ne pourra être qu'une réussite et invite les membres du conseil à y participer.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Carine GUENOT et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 26 juin 2025 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Affiliation au CDG59
2. Projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix
3. Projet de micro-crèche
4. CA EHPAD
5. Dénomination de la nouvelle Maison de la solidarité
6. Subvention au CLIC Relais Autonomie du Douaisis
7. Subvention à l'association Cuba Coopération France
8. Subvention à la Fondation de Pévèle
9. Subvention au Stade orchésien
10. Recrutement de contractuels de droit public
11. Protection sociale complémentaire
12. Mise à disposition d'un terrain au profit de la société LEROUX
13. Convention de mécénat avec la société SPRIING
14. Demande de subvention à la Région Hauts-de-France
15. Modification des statuts de la CCPC

16. Question du Rassemblement Populaire et Citoyen

-1-

AFFILIATION AU CDG59

M. le Maire donne la parole à M. Patrick FREMAUT, conseiller délégué à l'Emploi.

Le syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe a sollicité son affiliation volontaire au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Il est donc proposé de donner un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite demande d'affiliation.

-2-

PROJET DE CLASSEMENT DES SECTEURS PAVÉS DE PARIS-ROUBAIX

M. le Maire donne la parole à M. Didier BAERT, adjoint aux Fêtes et cérémonies.

Le préfet du Nord a engagé une démarche de classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix. L'objectif est :

- la reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et de la course associée
- une garantie de la protection pérenne de ces pavés

Un comité de pilotage a été créé rassemblant les collectivités locales propriétaires des secteurs pavés empruntés par les dernières éditions de la course de la Paris-Roubaix, la Région, les EPCI, les services de l'Etat concernés, l'ONF, le PNR Scarpe-Escaut, la société organisatrice de la course (ASO) et l'association des Amis de Paris-Roubaix.

Sur les 134 secteurs pavés recensés, 54 secteurs ont été retenus étant donné leur bon état pour le périmètre de classement.

A Orchies, seraient concernés :

- P32 : Carrière dorée, chemin des Abattoirs
- P31 : pavé Marc Madiot

Le conseil municipal est invité à donner un avis sur l'instauration de cette servitude d'utilité publique.

Il est donc proposé de donner un avis favorable à cette proposition.

Didier BAERT informe aussi que les Amis de Paris-Roubaix souhaitent baptiser ces secteurs pavés et installer des stèles à l'entrée du chemin des Prières et du chemin des Ponceaux en hommage à Sean KELLY et Roger de VLAEMINCK.

M. le Maire rappelle la longue histoire d'amour entre le cyclisme et la ville d'Orchies.

On compte :

- **le grand prix d'Orchies**, qu'ils organisent depuis quelques décennies
- **le critérium**, O tour des dames qui a eu lieu récemment, un véritable succès
- **le Paris-Roubaix**, qui passe sur les deux chemins pavés chaque année
- **le Tour de France**, accueilli le 7 juillet dernier

Il faut savoir qu'en lien avec M. Guislain LESAFFRE, de la société LEROUX, ils ont fait acte de candidature afin d'accueillir une étape du Tour de France féminin. Ils espèrent être reçus prochainement.

M. le Maire et M. Guislain LESAFFRE ne veulent pas louper une telle opportunité étant donné le plein essor du cyclisme féminin.

Cette démarche de classement a été adoptée par le conseil communautaire ce lundi 22 septembre. En l'occurrence, ce qui aurait pu être un frein est que ce classement ait des contraintes supplémentaires en matière d'urbanisme or ceci n'est pas le cas.

La commune a donc tout intérêt à suivre cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit projet de classement.

-3-

PROJET DE MICRO-CRECHE

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à l'Animation jeunesse.

Le réseau Les Chérubins propose des prestations de service de micro-crèches à destination des parents d'enfants âgés de moins de 6 ans.

Un projet de création d'une micro-crèche Chérubins est en cours sur la commune, au 11 place des Combattants.

Dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE), il revient à la commune de rendre un avis préalable, en fonction de l'adéquation du projet avec la planification du développement des modes d'accueil réalisés par l'autorité organisatrice.

Il est donc proposé de donner un avis favorable à cette demande.

M. le Maire indique que la commune a la chance de pouvoir bénéficier de différents modes d'accompagnement pour les parents.

Nous avons les micro-crèches et crèches qui sont associatives et portées par la commune puisqu'elle loue des lits en faveur des familles orchésiennes.

Mais également, un vaste relais d'assistantes maternelles.

Ce projet de création sera un plus sur la ville, au vu des nombreuses demandes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit projet de micro-crèche.

-4-

CA EHPAD

M. le Maire donne la parole à Mme Marie-Josée MASSON, conseillère déléguée à l'Intergénérationnel.

A la demande de l'EHPAD Marguerite de Flandre, le conseil municipal est invité à nommer un nouveau représentant au sein du CA.

Il est donc proposé la candidature de M. David ACHIN.

M. David ACHIN stipule que la commune d'Orchies bénéficie d'un super établissement, où il fait bon vivre, accueillant les séniors avec un personnel engagé. Pour rappel, la structure compte plusieurs centenaires.

C'est une thématique qu'il affectionne beaucoup et qu'il accompagne à travers divers moments consacrés aux ainés.

Il prend pour exemple, parmi tant d'autres, le voyage près de l'Avesnois où les aînés ont festoyé le temps d'un après-midi au sein de l'établissement « Au Père Mathieu ».

Il propose donc sa candidature au sein de ce bel établissement pour accompagner encore et au plus proche les aînés et le personnel qui effectuent un travail formidable.

M. le Maire permet de rappeler la chance d'avoir deux collègues au sein de cet établissement, l'une partie en retraite mais qui a servi pendant 40 ans et Mme Lise FOUCART une des collaboratrices. Il confirme les dires en stipulant qu'ils bénéficient d'un personnel dévoué et disponible.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE ladite candidature.

-5-

DENOMINATION DE LA NOUVELLE MAISON DE LA SOLIDARITE

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la Transition énergétique.

L'ancien centre d'incendie et de secours a été rénové en vue d'accueillir les Restos du cœur, le Secours populaire et une épicerie sociale et solidaire.

Une consultation a été lancée auprès de la population pour trouver un nom à ce nouvel équipement.

Il est donc proposé de choisir LE TRAIT D'UNION.

Ce nom met en avant la solidarité, le lien entre les associations et les personnes.

Il traduit la mission d'accueil et de solidarité des associations. Il affirme la volonté de rassembler autour de valeurs communes et positives. Il rappelle également l'engagement des sapeurs-pompiers, qui par leurs actions quotidiennes, pour assurer la sécurité et la protection des habitants, favorise le lien social dans les situations d'urgence ou de crise.

Grace à cette participation, il devient le symbole d'une identité collective et solidaire.

Pour information, le Secours populaire a déjà pris possession des lieux cet été.

Les Restos du cœur devraient emménager début octobre.

L'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire est annoncée le jeudi 16 octobre. Elle sera ouverte l'après-midi, le jeudi et le samedi.

M. le Maire indique que ce qui est véritablement intéressant dans cette démarche et de mettre sur un même site différentes associations qui, chacune à leur manière, apportent une aide à des personnes confrontées temporairement ou plus durablement à des accidents de la vie. Ces trois associations ont une façon différente d'aider les personnes en situation économique et sociale compliquée.

Les Restos du cœur apportent un accompagnement gratuit tandis que le secours populaire fait un geste financier.

L'épicerie sociale et solidaire permet aussi d'aider ces personnes.

Ils sont impatients que celle-ci rentre en fonction.

M. Patrick FREMAUT stipule qu'il y a un caractère de bénévolat au départ mais qui peut, au niveau de l'emploi, faire le passage, pour ces personnes qui sont formées, partir sur l'insertion et revenir vers l'emploi plus facilement.

En effet, ils auront eu la formation et l'expérience au travers de ce magasin. En ce qui concerne la formation, c'est de l'accueil de pur commerce. Ceci peut correspondre à un contrat de qualification professionnelle (CQP).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite dénomination.

-6-

SUBVENTION AU CLIC RELAIS AUTONOMIE DU DOUAISIS

M. le Maire donne la parole à Mme Carine GUENOT, adjointe aux Affaires sociales.

Le CLIC du DOUAISIS est un service gratuit d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap sans critères d'âge et à leurs aidants.

Les missions sont :

- donner une information actualisée de l'offre, des structures et des dispositifs dédiés au maintien à domicile et/ou à l'entrée en établissement
- réaliser une évaluation globale du domicile des personnes de plus de 60 ans et mettre en place un accompagnement individualisé
- proposer une offre d'actions collectives de prévention pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et prévenir la perte d'autonomie
- renseigner les personnes en situation de handicap sans critères d'âge et les aider à la complétude de dossiers MDPH

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention au CLIC de 815,60€.

Ce montant correspond à une participation annuelle de 0,40€ par habitant de plus de 60 ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite subvention.

-7-

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CUBA COOPERATION FRANCE

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la Culture.

Joseph TANTETE est un ingénieur militaire né à Orchies et ayant œuvré à Cuba. Il est notamment à l'origine de la construction de la citadelle de Cienfuegos.

L'association Cuba Coopération France souhaite mettre en valeur ce personnage. Le président du comité Lille Métropole, Pascal VARET, en lien avec la Société Historique du Pays de Pévèle, a présenté le projet à la Ville d'Orchies en 2024.

Deux salles à vocation muséale doivent être aménagées, l'une au sein de la forteresse et l'autre au sein d'une école d'art de Cieffugos portant le nom de Joseph TANTETE.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de voter une subvention de 2 000€ sur un budget total de 14 200€.

Le reste du budget sera réparti entre le Ministère des Affaires étrangères (37%), les fonds propres de l'association, la contribution cubaine et de potentiels mécènes.

M. le Maire indique que cette action participe au rayonnement international de la ville d'Orchies. L'idée est de pouvoir participer financièrement et de bénéficier d'une visibilité au niveau de la citadelle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite subvention.

-8-

SUBVENTION A LA FONDATION DE PEVELE

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la Culture.

La Fondation de Pévèle mène un projet de valorisation du patrimoine local à travers un projet audiovisuel ambitieux, éducatif et culturellement fédérateur.

A travers ce film, il s'agit de mettre en valeur le patrimoine historique local, notamment la Tour à diables. Le succès des récentes Journées du patrimoine a encore montré combien ce monument était emblématique d'Orchies.

Les vidéos seront spécialement adaptées à un public scolaire et pourront compléter les cours d'éducation civique, tout en sensibilisant au patrimoine dans le cadre scolaire.

Le film pourra également servir d'outil de communication pour la Ville (réseaux sociaux, site web, événementiel ...).

Un parcours géocaching ludique sera créé autour du patrimoine d'Orchies, incluant la vidéo comme support immersif.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Fondation de Pévèle une subvention de 2 000€ sur un budget total de 17 000€.

Le reste du budget sera réparti entre les fonds propres de l'association et des mécènes.

M. le Maire stipule que lors des journées européennes du patrimoine, notamment sur la journée du samedi, ils ont pu découvrir un aperçu de ce que pouvait faire la fondation de Pévèle avec l'aide de M. MARTINACHE.

Un moment assez intéressant puisque chacun a pu revêtir un costume et contribuer à faire vivre la Tour à Diable, monument phare de la commune qui date du 15^{ème} siècle. Ce fut un réel succès.

C'est pour lui l'occasion de féliciter la municipalité pour l'organisation du concert du samedi soir. Une première étape pour valoriser l'église, car de nouvelles actions seront présentées très prochainement. Cette première étape fut un succès populaire et musical. Il tient

également à féliciter M. Michel PIQUET et Mme Lise FOUCART, représentants de la commune au sein de l'association Les amis de l'église.

Mme Lise FOUCART indique que la Tour à Diable a été visitée par plus de 130 personnes. Elle remercie M. Michel PIQUET et Mme Alice WATTIER pour les visites. Sans oublier les clichés en costumes offerts par la mairie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite subvention.

-9-

SUBVENTION AU STADE ORCHESIEN

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale au Sport.

Le Stade orchésien développe une nouvelle politique en faveur du développement du football auprès du plus grand nombre autour d'un nouveau président, M. Cédric SZOSTAK et d'une nouvelle équipe entraînée par l'ancien joueur professionnel, M. Grégory TAFFORAU.

Il s'agit d'améliorer la formation pour les plus jeunes tout en facilitant le développement de l'équipe première.

Dans ce cadre, il est proposé de verser au Stade orchésien une subvention exceptionnelle de 5 000€.

M. le Maire ajoute que le stade est en plein renouvellement notamment avec l'arrivée de M. Cédric SZOSTAK.

Il n'oublie pas de saluer le travail qui a été mené par M. Matthieu POSEZ. Ce dernier s'est rendu compte qu'il avait mené le stade au niveau de la régionale 2 mais prenant acte de ses limites il a souhaité qu'on fasse appel à une personne ayant une meilleure connaissance du football.

C'est ainsi le cas de M. Cédric SZOSTAK qui était président du club de Maubeuge. Il l'a quitté car il a été muté sur un autre territoire.

Le stade orchésien a la chance de compter sur un entraîneur de qualité tel que M. Grégory TAFFORAU qui connaît le monde professionnel avec sa rigueur et ses besoins.

Le but de la municipalité est de contribuer à la formation. Le projet mis en œuvre par le président M. Cédric SZOSTAK est la volonté d'être au plus près des coachs, des éducateurs, des bénévoles et des arbitres.

Pour rappel, M. Michel DEPREZ est coach-éducateur au sein du stade et M. Patrick FREMAUT et Mme Audrey MILLET accompagnent le club.

Le stade d'Orchies compte 350 licenciés principalement issus de la ville.

Le club a des ambitions sur de longues années, les deux premiers matchs de championnat n'ont pas été à la hauteur des espérances puisque l'équipe première a perdu 1-0. Cependant, en coupe de France, un score assez remarquable, ils ont battu COURCHELLETTE de 17-0.

M. Matthieu CAUVIN rappelle que le but principal est de permettre aux jeunes de jouer et de progresser afin d'intégrer un jour l'équipe première. S'ils recrutent trop de joueurs extérieurs, souvent des mercenaires, les jeunes ne pourront jamais jouer en équipe première. Cela va les décourager et ils partiront ailleurs, et ainsi faire une mauvaise publicité. Il est donc important d'être vigilant. Il votera favorablement à la question mais espère que ce projet favorisera cette formation.

M. le Maire indique que ce qui l'a séduit dans les propos de M. Cédric SZOSTAK et M. Grégory TAFFORAU est justement de ne pas recruter de mercenaires. Il faut savoir que cette année un certain nombre de joueurs se sont présentés ayant une connaissance de l'ambition du club mais ils n'ont pas été retenus car ils ne correspondaient pas au profil retenu.

M. Patrick FREMAUT indique que M. Grégory TAFFORAU est un ancien joueur du LOSC qui est resté très longtemps dans son club ce qui prouve ses valeurs et sa philosophie ce qui est rassurant pour le club.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite subvention.

-10-

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il est proposé de d'autoriser M. le Maire à signer :

- un contrat d'accroissement temporaire d'activité du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 pour renforcer le service communication
- un contrat d'accroissement temporaire d'activité du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour renforcer les services techniques
- un contrat d'emploi permanent pour la mission de concierge de l'hôtel de ville et diverses activités au sein des services techniques du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2028

M. Matthieu CAUVIN indique comme d'habitude, qu'il s'oppose à ces recours systématiques au CCD à chaque conseil. Cette fois encore un CDD pour un accroissement temporaire d'activité aux services techniques après les trois derniers CDD votés lors des précédents conseils pour la même raison. Les services techniques manquent de personnel, il invite le conseil municipal à embaucher. Il est impensable d'être continuellement en manque de personnel dans tous les services. Il y a un énorme problème de gestion du personnel alors qu'il connaît beaucoup de personnes qui souhaiteraient intégrer la fonction publique. S'il vote favorablement s'est uniquement pour ne pas priver de travail les salariés mais en l'occurrence le retour systématique aux CDD ne fait qu'entretenir la précarité.

M. le Maire indique simplement qu'il propose un nouveau contrat d'accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques car certaines personnes sont malheureusement en arrêt maladie ou en arrêt de travail et qu'il faut pouvoir compenser temporairement. Il entend les propos de M. Matthieu CAUVIN et en prend note.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit recrutement de contractuels.

-11-

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

M. le Maire donne la parole à M. Patrick FREMAUT, conseiller municipal délégué à l'Emploi.

La protection sociale complémentaire comprend un risque prévoyance et un risque santé.

Le risque prévoyance a déjà été pris en compte par la ville. Depuis le 1er janvier 2025, une participation de 7€ par mois est versée aux agents ayant adhéré au contrat proposé par Collecteam.

Le risque santé prévoir une participation obligatoire de la collectivité à compter du 1er janvier 2026.

Dans ce cadre, un sondage a été effectué auprès des agents.

87 réponses ont été reçues sur un total de 110 questionnaires.

- Question « je suis satisfait du rapport qualité / prix » :
 - 56 OUI (65%)
 - 26 NON (30%)
 - 1 MOYEN
 - 3 NON REPONSE
- Question « quel est votre avis sur votre mutuelle ? » :
 - 25 ne souhaitent pas changer de mutuelle (29%)
 - 53 sont satisfaits mais pourraient changer (62%)
 - 8 ne sont pas satisfaits du tout (9%)

Vu les réponses, il est proposé de :

- ne pas imposer de mutuelle aux agents
- verser une somme de 15€ à chaque agent cotisant à une mutuelle labellisée à partir du 1er janvier 2026

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite participation.

-12-

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE LEROUX

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1^{er} adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme.

Dans le cadre de ses travaux de mise en conformité sécurité incendie demandée par la DREAL, l'entreprise LEROUX doit installer une citerne amovible de 240 mètres cube d'eau pour sa défense incendie interne.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition le terrain municipal contigu à l'emprise de l'entreprise, sur lequel se trouve un château d'eau, ceci à titre gratuit, précaire et révocable.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un terrain que la commune a racheté à l'entreprise LEROUX à l'époque.

L'entreprise LEROUX est en plein développement, il vous invite à relire ou lire l'article du Monde qui est paru dans l'édition de dimanche-lundi. Deux pages y renseignent la Chicorée Leroux et donc naturellement une grande partie de cet article est consacré à l'entreprise LEROUX. Au début de la période estivale, l'entreprise a fait la une de TF1.

Ils ont la chance avec M. Guislain LESAFFRE et ses équipes d'avoir une équipe qui souhaite développer ce produit.

L'idée est de redonner une nouvelle image à ce produit afin qu'il soit utilisé par tous et à tout moment.

Au départ c'était un produit médicinal notamment en matière de transit intestinal, qui a une réelle vertu.

Il y a encore trois ans, l'entreprise allait fermer ses portes alors qu'aujourd'hui elle est en plein essor. Une réelle satisfaction puisque 130 salariés orchésiens et extérieurs ont pu garder leur emploi.

C'est pourquoi il est important que la commune puisse accompagner cette entreprise.

C'est du ressort de la commune de participer au développement économique et commercial de son territoire.

En termes de commerce, il évoque d'ailleurs l'exemple du commerce fermé au 19 rue de l'Eglise (ex Ecouter Voir). Considérant la politique de renouvellement urbain du centre-ville, il envisage de préempter cet immeuble.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à disposition du terrain.

-13-

CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE SPRING

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

Depuis le 19 décembre 2022, la ville est propriétaire de la Tour à diable.

Un projet de rénovation et de mise en valeur de ce site est en cours afin de pouvoir l'ouvrir au public en permanence et non seulement lors des Journées du patrimoine.

Pour rappel, le conseil municipal avait, le 16 mars 2022, déjà approuvé une convention de mécénat avec la SC du 30 juin M. BEGHIN ayant le même objet présenté aujourd'hui.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention de mécénat avec la société SPRING pour un montant de 50 000€.

M. le Maire indique qu'aujourd'hui ils se posent la question de l'aménagement que la commune pourrait effectuer sur ce monument. Il faut savoir qu'en ce qui concerne la Tour à diable en elle-même, elle fait l'objet d'un audit sur sa structure pour vérifier son état.

Mais également que faire de la maison et de la graineterie ?

Ils ont pour projet ambitieux de créer un parc derrière celle-ci. Le riverain pourrait vendre son terrain à la commune.

L'idée serait donc d'utiliser le terrain vendu pour y construire un parc avec une possibilité d'accéder à la Tour à diable par la route.

Rien n'est encore établi que ce soit pour le parc, le devenir de la graineterie et de la maison malgré la forte volonté.

L'idée est donc de recueillir l'avis des concitoyens comme pour le projet de la maison de la solidarité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite convention.

-14-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

M. le Maire donne la parole à M. Roger VANDEVYVERE, conseiller municipal aux anciens combattants.

La commémoration récente du 80ème anniversaire de la Libération a encore montré l'importance du devoir de mémoire.

Dans ce cadre, les jeunes du CME participent régulièrement aux défilés et aux manifestations patriotiques.

Il est donc proposé de les équiper en drapeaux adaptés à leur âge et de demander à cet effet une subvention à la Région Hauts-de-France.

La subvention demandée est de 700€ pour un coût total de 1 422€ HT.

M. le Maire souligne le travail réalisé par M. Roger VANDEVYVERE et M. Didier BAERT en faveur du devoir de la mémoire et notamment sur l'aspect festif. Il rappelle le 80^{ème} anniversaire de l'Armistice et de la Libération d'Orchies mais il aurait pu rappeler également l'hommage au Général de Gaulle ou encore la stèle au niveau de la gare d'Orchies.

Très prochainement, il y aura la célébration de la Sainte Geneviève avec la Lieutenant Laure PIQUET et les équipes de la brigade.

Concernant les dépenses, M. Roger VANDEVYVERE à décider de concurrencer l'adjoint aux finances en recherchant des subventions. M. Jean-Luc DETAVERNIER est très favorable (pour le conseil départemental du Nord) ainsi que M. Jean MOULLIERE, député, qui a accepté de prendre à sa charge un drapeau supplémentaire.

M. le Maire indique qu'ils ont naturellement offert ces drapeaux à nos jeunes car il est important qu'ils puissent s'engager et participer à la transmission de ce devoir de mémoire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-15-

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPC

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la Transition énergétique.

Le 26 juin dernier, le conseil municipal a délibéré à la demande de la CCPC sur son positionnement par rapport à la cuisine centrale. C'était presque « un sondage » fait par la CCPC.

Lors de sa séance du 7 juillet dernier, le Conseil communautaire a voté la modification de ses statuts afin de se voir transférer la compétence « Confection et livraison de repas » pour 26 communes.

L'adoption de cette modification statutaire nécessite une délibération concordante de l'ensemble des communes membres de l'EPCI, dans les conditions de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des

communes représentant la moitié de la population), dans un délai de trois mois à compter du 10 juillet 2025. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

Il tient à rappeler ce qui a motivé la décision du conseil municipal du 26 juin dernier. Un projet municipal qui reprend les mêmes ambitions à savoir la qualité alimentaire et la transparence des repas.

Le projet de cuisine centrale, tel que présenté, manque surtout de clarté et de garantie par rapport aux modes de gestion. Notamment avec les garanties sur la qualité nutritionnelle des repas et la clause de sortie en cas d'échec.

C'est l'objet de la délibération de ce jour.

Un arrêté préfectoral entraînera ces modifications statutaires au 1er janvier 2026.

Il est donc proposé de ne pas valider les nouveaux statuts de la CCPC.

M. le Maire indique qu'indépendamment du projet porté par la CCPC, un projet est prévu sur la ville. Un exemple simple, aujourd'hui si la commune passe par la CCPC (quand la cantine sera réalisée) ils n'auront pas de repas livré chaud.

En l'occurrence, l'idée est de créer les repas sur place pour bénéficier de repas chauds. En matière d'offre alimentaire ils peuvent faire mieux en termes de qualité. C'est donc la raison pour laquelle, la commune a souhaité revérifier la rénovation des écoles Roger Salengro et Jules Ferry.

Le cadre de ce projet est donc de réaménager le restaurant scolaire, d'y créer une cuisine centrale afin d'offrir aux enfants des repas de qualité.

C'est pourquoi la municipalité souhaite conserver notre cuisine.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite modification des statuts de la CCPC.

En amont de cette question, M. le Maire rappel à M. Matthieu CAUVIN qu'en début de mandat ils ont voté un règlement intérieur, il stipule que les questions doivent être annoncées 5 jours avant le conseil municipal.

M. le Maire accepte néanmoins de rajouter la question de M. Matthieu CAUVIN à l'ordre du jour mais souhaiterait que pour les prochaines fois le délai soit respecté.

« *Lors du conseil municipal du 26 juin 2025, vous nous avez annoncé la cession de l'ensemble immobilier situé 37 rue Charles Flon au profit de la société Orchies Rault distributions. Est-ce que vous pouvez nous préciser si l'achat est lié à certaines conditions comme l'obtention d'un permis de construire ?* »

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

Le conseil municipal a été amené à donner son avis lors de sa dernière réunion, avis qui fut favorable, à la cession par l'Etablissement public foncier à la société Orchies Rault Distribution de l'ensemble immobilier 37 rue Charles Flon.

Conformément à la convention entre la mairie et l'EPF, cet établissement public s'est substitué à la commune d'Orchies pour porter financièrement cet actif à caractère économique et est chargé de trouver un acquéreur, avec l'avis de la commune, ce qui fut fait le 26 juin dernier.

A ce jour, l'acquéreur et le vendeur sont en discussion afin d'officialiser cette transaction et donc vraisemblablement prévoir les conditions jugées utiles par l'un ou l'autre pour aboutir à l'acte notarié.

Nous ne sommes pas informés de l'état de ces discussions qui prennent logiquement un peu de temps et nous sommes dans l'attente de la conclusion de l'accord dans les conditions annoncées lors de la réunion du CM de juin.

M. le Maire remercie le conseil municipal pour la qualité de ces échanges et clôture cette séance.

La séance est levée à 20h21.

	SIGNATURE
--	-----------

Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Marc DUPUIS	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
David ACHIN	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Matthieu CAUVIN	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (Procuration à Lise FOUCART)	
Anne-Sophie DEBERDT (Excusée)	
Cécile DUPUIS (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Carine GUENOT)	
Emilie PLAISANT (Procuration à Nathalie GABRYELEWICZ)	

Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	
Marine HERLEM (Procuration à Patrick FREMAUT)	
André DARRAS (Procuration à Marc DUPUIS)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Cécil DEMULIER)	